

**Rassemblement Stop aux renvois vers l’Ethiopie, Stop aux vols spéciaux!
Prise de parole de A-C. Domine-Aubert, amie de Tahir
Mercredi 24 février 2021**

Madame la Présidente du Conseil d’Etat,
Monsieur le Conseiller d’Etat Mauro Poggia,
Mesdames les Conseillères d’Etat, Messieurs les Conseillers d’Etat,

En date du 27 janvier dernier vous avez pris la décision de renvoyer notre ami Tahir Tilmo par « vol spécial » en Ethiopie, malgré les nombreux appels de ses amis, de son avocate et en dépit du fait que son état de santé était au plus bas en raison de sa grève de la faim et de la soif entreprise 4 jours auparavant, qui l’avait amené à être hospitalisé quelques heures avant à la demande du Dr Brander.

Depuis son arrivée en Suisse il y a un peu plus de 5 ans et bien que debouté et sans droits depuis plus de deux ans, Tahir a toujours été un membre actif de la vie communautaire genevoise. Il était connu et apprécié par tous ceux qui avait la chance de le côtoyer. TAHIR ÉTAIT UN EXEMPLE D’INTÉGRATION RÉUSSIE : Il a appris le français rapidement, il a tissé des liens avec un large réseau d’amis ‘autochtones’ qui non seulement l’apprécient, mais tiennent profondément à lui. Il aimait ce pays et il a VRAIMENT essayé de montrer qu’il pourrait y apporter une réelle contribution. Il ne souhaitait qu’une chose, c’était que ce pays lui donne une chance, une chance de poser ses bagages, une chance de vivre en paix.

Non seulement Tahir a toujours clamé qu’en Ethiopie, il craignait pour sa vie en raison notamment de son appartenance à la communauté Oromo, pour laquelle il était fortement engagé, le mettant en péril et le forçant à quitter son pays. De plus, il a régulièrement fait part des violences qui ont repris là-bas ces derniers mois...

Car OUI, l’Ethiopie est toujours un pays en guerre, même s’il s’agit d’une guerre civile !! OR DEPUIS QUAND NOTRE PAYS, NOTRE CANTON, berceau supposé des droits humains, RENVOIE-T’IL DES GENS DANS DES PAYS EN GUERRE ?

Le mandat du HCR est pourtant clair : *Le HCR s’engage afin d’assurer le respect des droits humains des réfugiés, à ce que les personnes concernées puissent exercer leur droit de chercher asile dans un autre pays et à ce qu’aucun réfugié ne soit contraint de retourner dans un pays où il ou elle doit craindre des persécutions ou d’autres violations graves de leurs droits humains.*